Mairie de Conliège

Compte-rendu de séance du conseil municipal

du 26 septembre 2017 à 20 h.

Présents : M. Roger REY Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, Adjoints ; MM. Didier MENETRIER, Georges LAMBERT, Patrick HALTER, Brigitte ROZ-BRUCHON, Jean-Claude ROUSSEL.
Absents : MM. Alice BENICHOU-CORDELLIER, Danièle TURBIARZ, Florence RESTELLI, M. Jean-Louis LEMARCHAL.
Secrétaire de séance : Georges LAMBERT.
Procurations : 4
Mme Florence RESTELLI donne pouvoir à Mme Colette GUILLEMAUT.
Mme Danièle TURBIARZ donne pouvoir à M. Didier MENETRIER.
M. Jean- Louis LEMARCHAL donne pouvoir à M. Georges LAMBERT.
Mme Alice BENICHOU-CORDELLIER donne pouvoir à M. Patrick HALTER.

1 – Approbation du compte rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité

2 – Décision modificative N° 2 :

Monsieur le maire présente la décision modificative N°2 au budget principal.
Celle-ci est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – Délibération concernant la proposition de l'ONF des ventes de bois pour la commune en 2018

Monsieur le maire présente le projet d'assiette des coupes 2018 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

Proposition des coupes pour l'exercice 2018

Parcelle/Unité de gestion	Surface	Type de coupe	Observations
8r		Régénération	

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

4 – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Monsieur le Maire présente le rapport du SYDOM du Jura sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Celui-ci est consultable en mairie.

5 – Compte-rendu du conseil communautaire ECLA du 14 septembre 2017,
M. le Maire présente le compte rendu du conseil communautaire d'ECLA du

Jeudi 14 septembre 2017 à Montmorot.

Il détaille le projet des statuts d'ECLA nés de la fusion d'ECLA et de la Com/Com du Val de Sorne.

Dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015 et du schéma départemental de coopération intercommunale du Jura, Monsieur le Préfet a arrêté le 14 décembre 2016 la fusion entre la Communauté d'Agglomération ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne (CCVS) au 1er janvier 2017. Cet arrêté a eu les conséquences suivantes :

- L'EPCI issu de la fusion exerce de plein droit sur l'ensemble du nouveau périmètre au lieu et place des Communes membres, les compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération,

- La nouvelle Communauté d'Agglomération exerce les compétences optionnelles et supplémentaires des deux EPCI fusionnés pendant la période transitoire.

L'harmonisation des compétences optionnelles doit s'effectuer avant le 31 décembre 2017, alors que celle relative aux compétences facultatives doit s'effectuer dans un délai de 2 ans.

Dans la mesure où l'agglomération et l'ex CCVS exerçaient, avant la fusion, des compétences facultatives ou supplémentaires, il a été décidé de procéder à une révision des statuts afin d'intégrer ces compétences dans la nouvelle Communauté d'Agglomération à effet du 1er janvier 2018.

Le projet de statuts présenté ce soir doit être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux des Communes membres dans un délai de 3 mois après avis du Conseil Communautaire selon la règle de la majorité qualifiée, à savoir 2/3 des Conseils Municipaux qui représentent plus de la moitié de la population ou accord de la moitié des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population.

Le Conseil Communautaire d'ECLA, en date du 14 septembre 2017, a approuvé le projet de statuts.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le projet de statuts de l'agglomération issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne, qui seront applicables à compter du 1er janvier 2018,

6 – Le point sur les travaux

Colette Guillemaut présente les différents travaux effectués par les employés communaux au cours du mois passé.

A noter l'entretien de l'école, la taille des arbres au Saugeois, la remise en ordre des abords du cimetière (Un projet d'habillage des espaces inter-tombes du cimetière, avec un matériau à définir, devrait permettre de simplifier l'entretien de cet espace) et l'éradication des buis atteints par la pyrale.

7 – Le point sur les projets

Michèle Antoine fait le point sur les projets en cours et sur les affaires en cours de contentieux.

Affaire litige Commune de Conliège/ECLA/M. Mougin/SOMEC : les opérations d'expertise (sondages, relevés) sont terminées, leur analyse permettra de se prononcer définitivement sur la cause des désordres résultant de la rupture d'une canalisation et de glissements de terrain constatés après travaux d'aménagement de l'esplanade.

Affaire MONGIN : Suite au rejet de M. le Préfet de la demande de règlement d'une créance de 62617 € suite au contentieux démarré en 1984, les héritiers de M. Mongin, déposent un nouveau recours, qui obligent notre avocat à poursuivre l'instruction de ce dossier.

Parking Bolard, suite à la vente de l'immeuble BOLARD, un parking d'environ 22 places sera aménagé. Pour ce faire, il convient dans un premier temps de le vider de 2 épaves et de voitures « ventouses » stationnées abusivement. Le Sidec interviendra ensuite pour réaliser l'éclairage et les places seront matérialisées.

La vente BOLARD, devrait permettre financièrement d'entreprendre la sécurisation de la traversée de Conliège. Une réunion de la Commission Finances/Projets devra se prononcer prochainement sur sa réalisation.

8 - Démission du poste d'adjoint d'Alice Benichou-Cordellier,

Monsieur le maire présente la lettre de démission du poste d'adjoint de Mme BENICHOU-CORDELLIER, qui pour des raisons professionnelles et familiales ne se sent plus à même d'exercer ce mandat.

La lettre de démission a été envoyé à Monsieur le Préfet pour avis et décision.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil présent s'il y a des candidats pour lui succéder.

Devant l'absence de proposition ce sujet sera évoqué à un prochain conseil.

9 - Délibération sur le prix des livraisons des repas,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 23 mars 2017, le Comité Syndical du SICOPAL fixe à compter du 1er septembre 2017 les tarifs (hors taxe) ci-après :

- Livraisons aux restaurants scolaires, commune adhérente : 0.45 €
- Livraisons au domicile des personnes âgées, commune adhérente : 2.10 €
- Téléalarme (abonnement mensuel) : 20.00 € (inchangé)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver et d'appliquer les nouveaux tarifs en vigueur à compter du 1er septembre 2017

10-Délibération de fixation du prix du repas de fin d'année du CCAS

La Commission Communale d'Action Sociale de Conliège organise chaque année une animation pour les personnes âgées de la commune avant les fêtes de fin d'année. A cette occasion, un repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les membres de la Commission proposent de fixer le tarif du repas à 20 € pour les conseillers municipaux et les membres de la commission communale d'action sociale et à 28 € pour toutes les personnes accompagnantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs fixés pour les repas des conseillers municipaux, les membres du CCAS, et tous les accompagnants.

11-Questions diverses

11-1-Retrait de la commune de Courbette d'ECLA.
Le Conseil Municipal de la Commune de COURBETTE, par délibération du 25 janvier 2017, a demandé son retrait d'ECLA afin d'être rattachée à la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet.

Le Conseil Communautaire d'ECLA, dans sa séance du 29 juin 2017, a émis un avis favorable à ce retrait.

Le retrait de la Commune de Courbette est subordonné à l'accord du Conseil Municipal exprimé dans les conditions de majorité requise pour la création d'une communauté d'agglomération. A défaut de délibération dans le délai de 3 mois, la décision du Conseil Municipal concerné est réputée défavorable.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité le retrait de la Commune de Courbette d'ECLA,

11-2 Recensement de la population
Monsieur le maire présente le dispositif qui sera mis en place pour le recensement de la population de Conliège qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

11-3 Vente de bois
Monsieur le maire indique qu'à la dernière vente de bois, la société Jura TRANSBOIS a acheté une coupe de la forêt de Conliège (en bloc ou sur pied) pour un montant de 24 240 €.

La séance est levée à 22 H 30

Le Maire
Roger Rey

MAIRIE DE CONLIÈGE (JURA)